



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations

Question écrite n° 29929

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet des formules d'association pour les jeunes. Le Gouvernement avait décidé d'aider les jeunes qui le souhaitent à s'engager plus facilement dans l'action associative. Ainsi, l'association junior offre la possibilité pour les mineurs de se regrouper afin de réaliser leurs projets. Ils bénéficient de l'assistance d'adultes, membres d'associations, qui leur prodiguent les conseils juridiques et techniques. Cette formule a été expérimentée depuis plusieurs mois dans sept départements. Aussi il souhaiterait connaître le nombre d'associations junior dans chacun des sept départements et le bilan de ces dernières.

Texte de la réponse

Ainsi que l'indique l'honorable parlementaire, favoriser l'engagement des jeunes dans la vie associative constitue l'un des moyens d'assurer durablement son développement dans notre pays. Le Premier ministre, lors des assises nationales de la vie associative des 20 et 21 février 1999, a notamment indiqué que l'Etat faciliterait « la création d'associations juniors permettant aux mineurs d'accéder à l'action associative, non plus seulement comme des usagers, mais comme des militants et des acteurs ». Le ministère de la jeunesse et des sports a, d'ores et déjà, engagé des actions dans ce sens, dans le cadre du dispositif « Junior-Associations ». Compte tenu de son caractère récent, les données sur le développement de ce nouveau dispositif ne permettent pas de dresser un bilan de cette action. Néanmoins, il est possible d'indiquer qu'au 1er juillet 1999 vingt associations avaient été habilitées comptant de quatre à quatre-vingt jeunes de treize à dix-sept ans. Les départements concernés sont les suivants : Ardennes, Aveyron, Doubs, Dordogne, Ille-et-Vilaine, Marne, Nièvre, Oise, Vienne et Val-d'Oise.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29929

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2930

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 530